

AMAP Fromage

Saison 2020/2021

début de saison : semaine 20, soit le lundi 11 mai et le vendredi 15 mai 2020
une distribution par mois à partir de juin

Valeur des parts

	1 Part « affiné » 140g	1 Part « frais » 120g nature ou 75 g aux herbes
Valeur	5,00 €	3,00 €

Calcul de la valeur des parts cumulées sur la saison (11 distributions) sachant que la première s'est faite en deux fois

chèques à l'ordre de : Magalie DYEVRE

(Faites votre calcul du montant des 11 chèques pour la saison en fonction du nombre de part « affiné » et « frais »)

	1 Part « affiné » 140g	1 Part « frais » 120g nature ou 75 g aux herbes
11 chèques de :	5,00 €	3,00 €

Ex :

- 2 parts « affiné » par mois = 11 chèques de 10 euros
- 1 part « frais » et 2 parts « affiné » par mois = 11 chèques de 13 euros
- 2 parts « frais » et 2 parts « affiné » par mois = 11 chèques de 16 euros
- 1 part « frais » et 3 parts « affiné » par mois = 11 chèques de 18 euros
- 4 parts de « affiné » par mois = 11 chèques de 20 euros

à l'ordre de : AMAP Tournan Vert de Lombez

1 chèque de
solidarité* **non**
obligatoire au
choix de :

5 € ou 3 € ou du montant souhaité
Ce chèque n'est pas obligatoire.

*Le montant global des chèques de solidarité tel que souhaité en AG sera distribué sous forme de part frais ou affiné à la Croix Rouge.